

**TARIFS 2024** Prix par location et par semaine.

Pour un séjour au-delà d'une semaine et groupe(s), nous consulter. Devis Gratuit

Location au mois possible en basse saison, nous consulter.

**TAXE DE SEJOUR NON COMPRISE** dans le prix du séjour : 0,80 € par jour et par personne

	HAUTE SAISON 2024 <i>uniquement du samedi au samedi</i>			MOYENNE SAISON 2024		BASSE SAISON 2024	
	du 22 Juin au 06 Juillet	du 06 Juillet au 24 Août	du 24 Août au 31 Août	de AVRIL à JUIN (20 avril au 22 juin 2024) de fin AOÛT à fin SEPTEMBRE (31 août au 21 septembre 2024)		de JANVIER à AVRIL (01 janvier au 20 avril 2024) de fin SEPTEMBRE à DECEMBRE (21 septembre au 31 décembre 2024)	
<b>Gîte 1 à 3 personnes</b>	594,00 €	849,00 €	594,00 €	1ère Semaine 479,00 €	2ème Semaine 379,00 €	1ère Semaine 420,00 €	2ème Semaine 310,00 €
<b>Location Court Séjour</b>				<b>Court Séjour de 2 nuits : 225€</b> <b>La nuitée supp : 70 €</b> <i>Ménage inclus – Location Draps et Linge de toilette en option*</i>			
<b>Gîte 4 à 6 personnes</b>	669,00 €	894,00 €	669,00 €	1ère Semaine 539,00 €	2ème Semaine 449,00 €	1ère Semaine 464,00 €	2ème Semaine 394,00 €
<b>Location Court Séjour</b>				<b>Court Séjour de 2 nuits : 250€</b> <b>La nuitée supp : 90 €</b> <i>Ménage inclus – Location Draps et Linge de toilette en option*</i>			
<b>Gîte 6 à 9 personnes</b>	820,00 €	1 250,00 €	820,00 €	750,00 €		650,00 €	
<b>Location Court Séjour</b>				<b>Court Séjour de 2 nuits : 400€</b> <b>La nuitée supp : 140€</b> <i>Ménage inclus – Location Draps et Linge de toilette en option*</i>			
<b>SERVICES en option*</b>	Location de DRAPS : 15 € la paire Location de LINGE DE TOILETTE : 11 € par pers Forfait MENAGE : 50€						



**Bulletin de réservation**

à retourner à : Pays de Cocagne, 160 chemin de la Rochette, 2610 Nyons

Nom, Prénom : ..... Téléphone : ..... Email : .....

Adresse : .....

Arrivée le : ..... Départ le : .....

Gîte 1 à 3 pers     Gîte 4 à 6 pers     Gîte 6 à 9 pers

Nuit  
 Semaine  
 Quinzaine  
 Mois

Nombre : .....

ACOMPTE 30 % :	.....
SOLDE A PAYER 4 semaines avant l'arrivée :	.....
<b>TOTAL :</b>	.....

Nombre de personnes (maximum 9 personnes) : .....

Je joins 1 chèque à l'ordre de : **SAS AU PAYS DE COCAGNE**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de location, m'engage à régler le solde de la location en accord avec les conditions précitées.

*Aucune réservation ne pourra être enregistrée sans acompte.*

DATE : ..... SIGNATURE : .....

(précédée de la mention «lu et approuvé»)

## Les conditions de réservations et de location

### Conditions de location

Les locations hebdomadaires sont du samedi 17H au samedi suivant avant 10H.

Le linge et draps ne sont pas fournis.

Le ménage est à la charge des occupants.

### **Annulation** : *Pour les annulations de séjours demandées*

Plus de 45 jours avant la date d'arrivée, il sera facturé 10% du montant total du séjour.

Entre 45 et plus de 30 jours avant la date d'arrivée : il sera facturé 50% du montant total du séjour.

Entre 30 et plus de 10 jours avant la date d'arrivée, il sera facturé 75% du montant total du séjour.

Si l'annulation intervient à 10 jours ou moins avant la date d'arrivée, il sera facturé 100% du montant total du séjour.

*Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption du séjour.*

*La non présentation et/ou la renonciation au séjour équivaut à une annulation.*

### Paiement

Pour confirmer une demande de séjour, un acompte de 30% du montant total du séjour doit être joint au bulletin de réservation et quatre semaines avant la date d'arrivée, le solde doit être versé.

En cas de réservation, moins de 10 jours avant l'arrivée, la totalité du règlement doit être joint au bulletin de réservation.

Le règlement du séjour doit être entièrement réglé, lors de la remise des clefs.

Les résidents sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ, dès l'avant-veille de celui-ci.

### État des lieux

A l'arrivée il sera remis à l'occupant, un inventaire des équipements mis à sa disposition pendant la durée du séjour. Lors du départ, un état des lieux sera réalisé ; toute dégradation constatée sera à la charge de l'occupant.

Une caution de 230 € sera réclamée à la remise des clefs et restituée lors du départ, déduction faite des dégradations éventuelles, du coût du matériel cassé ou perdu et en cas de logement malpropre d'un forfait (80 €) pour nettoyage.